

Arrêté du 1^{er} MARS 2025

**portant modification de l'arrêté du 29 décembre 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil
Économique, Social et Environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2023 modifié fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la démission à compter du 13 novembre 2024 de Mme Myriam VIAU, désignée par la Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 1 ;

Vu la démission à compter du 8 janvier 2025 de M. Patrick SEGUIN, désigné par la Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 1 ;

Vu la démission à compter du 28 février 2025 de Mme Clémence DELFAUD, désignée par accord entre la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) et l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) au sein du collège 3 ;

Vu la démission à compter du 31 mars 2025 de Mme Agnès COUSSOT, désignée par la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 3 ;

Vu la proposition du 27 janvier 2025 de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 1 ;

Vu la proposition du 31 janvier 2025 de la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 3 ;

Vu la proposition du 28 février 2025 de l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) au sein du collège 3 ;

Vu la proposition du 3 mars 2025 de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine au sein du collège 1 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 modifié fixant la liste nominative des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié ainsi qu'il suit :

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées – I-1 :

Sur proposition de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine, en remplacement de M. Patrick SEGUIN et de Mme Myriam VIAU, sont nommés, à compter de la date de la signature du présent arrêté, M. Denis SÈVE et Mme Marie-Laure DONITIAN.

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées – I-1 :

Sur proposition de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine, en remplacement de M. Eric FAUCHER, est nommé, à compter de la date de la signature du présent arrêté, M. Laurent MELIN.

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région – III-1 :

Sur proposition de la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine, en remplacement de Mme Agnès COUSSOT, est nommée à compter du 1er avril 2025, Mme Dominique GOURIN.

Collège 3 : Santé et solidarités – III-3 :

Sur proposition de l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), en remplacement de Mme Clémence DELFAUD, est nommée, à compter de la date de signature du présent arrêté, Mme Jasmine BRIAND.

Article 2

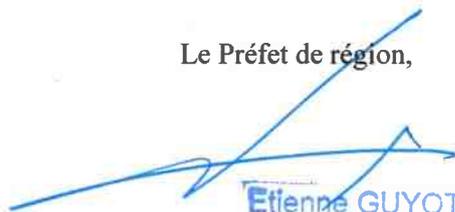
Le reste demeure sans changement.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs régional et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'au président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de la région Nouvelle-Aquitaine et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} MARS 2025

Le Préfet de région,



Etienne GUYOT

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
4 b esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

**Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées
58 membres**

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
I.1 Représentants des chambres consulaires	6	Par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la région Nouvelle-Aquitaine	M. Daniel BRAUD Mme Vinciane CHOURY Mme Marie-Laure DONITIAN M. Jérôme LEVASSOR Mme Catherine PAMART M. Denis SÈVE
	6	Par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Geneviève BRANGÉ M. Didier GOURAUD M Sébastien KUGLER Mme Nathalie LAPORTE Mme Catherine LEMASSON-LASSEGUE M. Laurent MELIN
	6	Par la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte ALANORE M. Guy ESTRADÉ Mme Chantal GONTHIER M. Bernard GOUPY Mme Sylvie MACHETEAU M. Luc SERVANT
I.2 Représentants des organisations patronales	6	Par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe DUTEIL M. Xavier ESTURGIE M. Pascal LEFEVRE Mme Gladys STAESSENS Mme Gwladys TOHIER Mme Caroline VALADE-ESCANDE
	4	Par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine	M. Bertrand DEMIER Mme Christel de OLIVEIRA Mme Alexandra FROIDEFOND M. Didier MASSY
	5	Par l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine (U2P)	M. Benoît BELGY Mme Astrid CHAMBARAUD M. Marcel DEMARTY M. Baptiste ONDARTS Mme Alix PORTET-LASSERRE
	1	Par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise et la Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine	Mme Emilie LO GUIDICE
	1	Par la Chambre des Professions Libérales (CPL) Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Philippe BRÉGÈRE

I.3 Représentants de l'agriculture, des filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture	1	Par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) de Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-François AUCOUTURIER
	1	Par la Fédération régionale les Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine	Mme Manon PISANI
	1	Par la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Guy AUGÉ
	1	Par la Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine	Mme Laëtitia PLUMAT
	2	Par accord entre le Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO), Fransylva Limousin, Fransylva Poitou-Charentes, Fransylva Pyrénées Adour et le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Dordogne en veillant à la représentation des filières limousine et du sud-ouest	M. Olivier BERTRAND Mme Gabriella CARRÈRE
	1	Par la Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine	M. Denis BARO
	1	Par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) Nouvelle-Aquitaine	M. Thierry RENARD
	1	Par le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	M. Eric LE GALL
	1	Par le Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	M. Fabiano BOVA
	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Nouvelle-Aquitaine	M. Serge LARZABAL
1	Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture d'Aquitaine et de Poitou-Charentes	M. Philippe MORANDEAU	
I4 Représentants des employeurs de l'économie sociale et solidaire	3	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophie HUMBERT Mme Pascale MOREL M. Laurent REBIÈRE
	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre ROUSSEL
	1	L' Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) Nouvelle-Aquitaine	M. Stéphane MONTUZET

I.5 Représentations sectorielles	1	Par le Comité régional des banques Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par l'association Digital Aquitaine	Mme Tiphaine BICHOT
	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sandrine AUBRON
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard BOYRIE
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Sophy FAYAUD
	1	Par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	M. Alain GUILLOUT
	58		

**Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives
58 membres**

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
II.1	16	Par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne AZOULAY-FRAVEL Mme Gisèle BOURCIER M. Jérôme CASSAING M. David CROCHU Mme Valérie FRÉMONT M. Philippe GORY M. Jean-Philippe JUIN Mme Véronique LELIBON Mme Sophie PEYRÈGNE M. Hervé PINEAUD M. David PLAGÈS Mme Béatrice PORET Mme Martine RANCHIN M. Paul-Hervé ROUSSEAU Mme Cécile SAËZ-PAYENCET M. André-Marc SOLUREAU
II.2	15	Par l'Union régionale de la CFDT Nouvelle-Aquitaine	M. Joël ANDRÉU M. Marc BESNAULT M. Mathieu BOISSELEAU Mme Bernadette BONNAC-HUDE M. Jean-François BOURDONCLE M. Olivier CHABOT M. Jérémy COULOUMY Mme Muriel DUROURE M. Jean-Bernard FOURMY Mme Charlène JULLY Mme Brigitte LAVIGNE Mme Marie-Pierre LIBOUTET Mme Nathalie RENOUX Mme Monique REUZÉ M. Jean-Marc THOMAS
II.3	12	Par l'Union régionale de la CGT-FO Nouvelle-Aquitaine	M. Gilles BÉZIAT Mme Claude BILLEROT M. Pierre COURRÈGES-CLERCQ M. Manuel DE SOUSA M. René FERCHAUD Mme Claudette HAUSS M. Yannick HERVOUET Mme Carole JEAN-FEIDT Mme Maryse LOGNON-DEMOLLIÈRE M. Jean-Louis MERPILLAT Mme Séverine PRIVAT Mme Evelyne SALAMERO
II.4	5	Par l'Union régionale UNSA Nouvelle-Aquitaine	Mme Samantha BARBERO MAESTRE M. Philippe DESPUJOLS M. Patrick LABRUE Mme Pauline LACASSY Mme Christine VASSEUR

II.5	4	Par l'Union régionale de la CFE-CGC Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Pierre FREY M. Philippe GERY Mme Véronique LE CLOÎTRE Mme Nathalie MERINO
II.6	2	Par l'Union régionale CFTC Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre GESTA Mme Michèle PREVOT
II.7	2	Par la FSU Nouvelle-Aquitaine	Mme Géraldine JOUSSEAUME M. Flavien THOMAS
II.8	2	Par les Unions SUD-Solidaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Véronique MOMENTEAU M. Patrick MERIAN
	58		

**Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région
58 membres**

	Nombre de sièges	Mode de désignation	Noms des représentants
III.1 Egalité entre les femmes et les hommes	1	Par la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine	Mme Dominique GOURIN à compter du 01/04/25 (En remplacement de Mme Agnès COUSSOT)
	1	Par la Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine	Mme Christine MAUGET
II.2 Droits de la famille et organisations de parents d'élèves	4	Par accord entre : -l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine -Génération mouvement -le comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) -la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	M. Jean-Louis HAURIE Mme Françoise CHAUTAIN M. Peter PAUPARDIN Mme Virginie LERAULT
III.3 Enseignement supérieur, recherche, innovation et diffusion de la connaissance scientifique (dont 2 représentants âgés de 27 ans au jour de leur nomination)	4	Par accord entre les représentants des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur présents dans la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Isabelle DEHARVENG-SUEUR Mme Anne GAUDIN M. Yves JEAN M. Serge REY
	1	Par l'association Nouvelle-Aquitaine Culture Scientifique, Technique et Industrielle (NACSTI)	Mme Marianne POUGET
	2	Par accord entre la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) et l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF)	M. Aurélien BROSSARD Mme Jasmine BRIAND

<p>III.4 Insertion, handicap, droits des minorités, diversités, solidarité</p>	<p>2</p>	<p>Par accord entre :</p> <p>-l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine</p> <p>-l'INAE Nouvelle-Aquitaine (Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique)</p>	<p>Mme Charlotte VAN HIRSEL</p> <p>M. Bernard DÈCHE</p>
<p>III.5 Santé et handicaps</p>	<p>2</p>	<p>Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Paralysés de France (APF) France Handicap Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. Norbert VIDAL Mme Catherine ESTIENNE</p>
	<p>2</p>	<p>Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)</p>	<p>M. Christian CHASSÉRIAUD Mme Soumia EL YOUSFI</p>
	<p>1</p>	<p>Par accord entre l'Association du lien interculturel familial et social (ALIFS) et le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)</p>	<p>Mme Isabel VINCENT PEREIRA</p>
	<p>2</p>	<p>Par accord entre l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. Philippe CARNERO Mme Corinne MOTHES</p>
	<p>1</p>	<p>Par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. Bertrand DUPOUY</p>

<p>III.6 Mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire (dont 1 représentant âgé de 27 ans au jour de sa nomination)</p>	<p>6</p>	<p>6 sièges (dont au moins 1 représentant de moins de 27 ans) par accord entre les organisations suivantes :</p> <p>-le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Nouvelle-Aquitaine (2 sièges)</p> <p>-le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine (2 sièges)</p> <p>-la Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine (1 siège)</p> <p>-la Confédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR) en Nouvelle-Aquitaine (1 siège)</p>	<p>Poste vacant (remplacement de M. Tanguy VRIGNAUD) Mme Alessandra MARANO</p> <p>Mme Jocelyne BRANDEAU M. Jany ROUGER</p> <p>Mme Rita SILVA-VARISCO</p> <p>M. Jean-Jacques ÉPRON</p>
<p>III.7 Tourisme, Sport, Loisirs</p>	<p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p>Par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et l'Association régionale des grands acteurs du tourisme (ARGAT) en Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par le Comité régional olympique et sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par la Fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Par l'association régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>M. André BARBÉ Mme Clara MONGET</p> <p>Mme Rima CAMBRAY M. Philippe SAÏD</p> <p>M. Michel AMBLARD</p> <p>M. Alain DALY</p>

III.10 Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	3	Par accord entre : -la Confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (3 sièges)	Mme Isabelle LOULMET M. Dominique NICOLAS Mme Sylvie THOMANN
	1	-Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	M. Fabrice GREZE
	1	Par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	M. Joël BŒUFGRAS
	2	Par accord entre : -Surfrider Foundation Europe (1 siège) -GRAINE Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	M. Benoît DANDINE Mme Véronique BAUGET
	2	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable.	M. Philippe BIHOUIX Mme Virginie PERROMAT-MALIKITÉ
	58		

Collège 4 : Personnalités qualifiées
6 membres

Nombre de sièges	Mode de désignation		Personnes désignées
6	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.		Mme Patricia BORDAS Mme Alexandra BROUSSAUD Mme Emmanuelle FOURNEYRON M. Michel LAURENT M. Philippe MEYNARD M. Laurent SIMON